

Année 2010 -2011
Numéro 56

DECEMBRE JANVIER
FEVRIER



IMPRIMÉ PAR LE MAIRIE DE FELDBACH

L'ÉCHO DE FELDBACH



MAIRIE de FELDBACH

2 rue de Heimersdorf
68640 FELDBACH

03 89 25 80 55

03 89 07 95 81

Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Site : www.feldbach.fr

Le mot du Maire



Le Mot du Maire

Noël, plus belle fête de l'année, moment magique pour les petits, moment de retrouver quelques rêves d'enfance pour les plus âgés, arrive à grands pas. Christophe, notre ouvrier communal s'active à mettre en place les illuminations ainsi que les décorations sur la place du village.

L'année qui s'achève a vu la réalisation de plusieurs projets engagés depuis quelques temps :

- ◆ l'aménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'église ;
- ◆ l'aménagement du sentier pédestre reliant la rue des Vergers et la rue du Fossé ;
- ◆ la rénovation du Monument aux Morts.

Le 14 novembre 2010, lors de la Cérémonie de Commémoration de l'Armistice, j'ai eu l'honneur de remettre au nom du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, le diplôme d'Ancien Combattant à Monsieur Albert DATTLER. Monsieur Joseph JAEGLY également récipiendaire, ne pouvant être présent pour raison de santé, je lui ai remis la distinction à son domicile. Félicitations à nos deux valeureux anciens combattants.

Cette manifestation a également été l'occasion d'honorer deux sapeurs-pompiers, Régis GODINAT et Frédéric BURGY.

Le 27 novembre 2010 a eu lieu à la Halle des Fêtes le traditionnel Marché de Noël organisé par l'Association « Les Initiatives du Cœur » au profit de Terre des Hommes. Un grand merci à toute l'équipe pour son dévouement.

Merci à toutes les personnes, Conseil Municipal et personnel communal qui travaillent à mes côtés tout au long de l'année.

Un grand merci à toutes les personnes qui œuvrent au sein des associations locales pour leur engagement au service des autres.

Enfin, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, et vous inviter cordialement à la cérémonie des Vœux de Nouvel An qui aura lieu le 9 janvier 2011.

Le Maire,
François LITZLER.

Dans ce numéro :

Les communiqués de la municipalité : 4-15

- DELIBERATIONS
- INFORMATIONS

SIAEP: 16-18

- COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ECOLE 19

- COMPTE-RENDU

Ca s'est passé : 20-21

- ETAT-CIVIL
- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE
- TARBES 2010

Bientôt : 22-23

- VŒUX NOUVEL AN
- GRANDS ANNIVERSAIRES

Les Associations : 24-28

- CAFE CONTACT
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- INITIATIVES DU CŒUR
- FOYER RURAL

Culture et Patrimoine : 29-36

- SUR LES TRACES DU PASSE

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 7 septembre 2010 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, STOESSEL Sébastien,
UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu
Mmes RENGIER Sylvie, GASSER Yvonne

Absente : Mme MATTLER Séverine.

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Sandra LICOPOLI en date du 27 août 2010 et de la démission de Monsieur Régis GODINAT en date du 7 septembre 2010 et fait lecture des courriers adressés en Mairie. Leur démission, au bout d'un peu plus de 2 ans de mandat, est essentiellement motivée par le non-respect des engagements pris lors de la période de préparation des élections municipales, et ce malgré les nombreuses mises au point effectuées avec Monsieur le Maire et les mécontentements exprimés par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire ne souhaitant pas faire de commentaires particuliers sur ces événements, Monsieur Didier UEBERSCHLAG s'adresse alors à lui dans ces termes, résumant ainsi le sentiment des autres membres présents : « *Suite à la démission de Sandra LICOPOLI et de Régis GODINAT, qui évoquent dans leur courrier que les engagements et les méthodes de travail de la Municipalité et de son Conseil Municipal n'ont pas été respectés, je vous rappelle que plusieurs membres de l'équipe avaient déjà signalé à plusieurs reprises ces différents problèmes de fonctionnement ainsi que votre manque de communication envers nous les Conseillers, je vous pose la question Monsieur le Maire : « faut-il encore d'autres démissions pour que nous soyons pris au sérieux ? ».*

Monsieur le Maire propose de continuer la séance selon l'ordre du jour indiqué sur la convocation.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (15.06.2010)

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. CONTRACTION D'UN EMPRUNT DE 70 000,00 €

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que trois propositions de financement sont parvenues en Mairie. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de les recontacter pour une ultime proposition avant de choisir la Banque retenue.

3. ECLAIRAGE DU SENTIER RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement un acte notarié signé en date du 12/03/2008 par son Prédécesseur Monsieur Serge DATTLER, avait été établi entre la Commune de Feldbach et les Consorts NEUENSCHWANDER concernant une servitude foncière pour les parcelles n°174/35 rue de Heimersdorf et n°175/131 Hoelzle.

Délibérations

Cet acte précisait que la servitude était accordée sous condition expresse :

« que la Commune de FELDBACH s'oblige :

- à faire installer, à ses frais, un réverbère à l'angle de la parcelle Section 1 n°174/35 au plus tard pour fin septembre deux mille huit ;
- à maintenir le chemin cadastré Section 1 n°174 et 175 carrossable par une finition de concasé uniquement ;

Le tout exclusivement et sans aucune autre viabilité, ce chemin devant rester une voie de desserte principalement forestière. »

Aussi, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un devis établi en date du 24/07/2010 par les Ets SODIELEC de Bisel pour un montant de 1 536.86€ pour la mise en place d'un lampadaire galvanisé. Il rajoute qu'une tranchée d'une longueur d'environ 30 mètres devra être réalisée pour le raccord électrique et que ces travaux seront réalisés par notre Ouvrier Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se conformer à l'acte notarié et d'accepter à 8 voix pour l'offre des Ets SODIELEC, et ce, afin que les engagements pris soient enfin honorés. Il charge Monsieur le Maire de faire procéder rapidement aux travaux.

4. INAUGURATION DE L'ACCES HANDICAPES ET DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'aménagement de l'accès pour personnes à mobilité réduite à l'Eglise sont bien engagés et que les travaux de retournement du Monuments aux Morts seront démarrés dans les tous prochains jours. Dans ce cadre, il informe qu'une cérémonie officielle sera organisée, avec le concours du Colonel-Vétérinaire Michel BUECHER le dimanche 31 octobre 2010. Cette cérémonie commencera par une messe en l'église, qui sera suivie de l'inauguration du nouvel accès aménagé à l'église et poursuivi par une cérémonie « souvenirs » se déroulant devant le Monument aux Morts retourné.

Même si l'idée de cette cérémonie est louable et au combien respectueuse de nos Anciens, les Conseillers présents expriment tous leur étonnement et mécontentement face à cette décision prise uniquement par Monsieur le Maire sans aucune consultation préalable. Cela est une fois de plus révélateur du peu de communication, de concertation et d'esprit d'équipe entre le Maire et les autres membres du Conseil Municipal. A l'avenir et afin d'assurer une organisation et un déroulement correct et efficace de ce type de manifestation et/ou projets en tout genre, il sera souhaitable que Monsieur le Maire consulte les membres de son équipe avant de prendre un quelconque engagement.

Monsieur le Maire demande alors que l'organisation de cette cérémonie soit soumise au vote.

Les membres se prononcent ainsi : 1 voix pour et 7 abstentions.

Monsieur le Maire décide alors d'annuler la cérémonie.

Délibérations

5. MISE EN CONFORMITE DU POS POUR LA REALISATION D'UN BIKE PARK

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Communauté de communes d'Hirsingue concernant le futur aménagement d'un bike park au sein de la Commune de Feldbach. Ce courrier, accompagné d'un dossier présentant le projet et notamment son impact paysager, nous demande de confirmer par écrit notre accord quant à l'accueil de ce bike park. Notre accord définitif permettra d'engager la procédure d'exception prévue aux articles L.300-6 et L.123-16 du code de l'urbanisme, dans le cadre d'un projet d'intérêt général, pour la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de notre Commune. En effet, en l'état actuel le règlement de celui-ci nous interdit la mise en place de ce type d'aménagement.

Monsieur le Maire fait également lecture d'un courrier émanant de l'Office National des Forêts à Mulhouse, qui exprime un avis réservé concernant la stabilité du peuplement de sapins à moyen et long terme dans la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal constatant que la valeur du prix de vente du bois couvre à peine les frais d'exploitation, il n'y a pas lieu de considérer que ce soit un obstacle à la réalisation du projet.

Les membres du Conseil rappellent avant le passage au vote, que le sujet de l'accueil du bike park avait déjà été évoqué suite à l'appel à candidature de la Communauté de Communes d'Hirsingue début 2009 et que lors de la séance du Conseil Municipal du 26.03.2009, « *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce projet et se porte candidat pour accueillir l'Aire de Loisirs V.T.T.* ». Il est également rappelé que différentes réunions sur le sujet ont depuis eu lieu, notamment à la Sous-préfecture d'Altkirch. Le sujet est tout de même proposé au vote par Monsieur le Maire et les membres présents, décident à 7 voix pour et 1 abstention :

- ◆ de donner, sous réserve de modification du POS, la confirmation de l'accord à accueillir un Bike Park à Feldbach,
- ◆ que l'aménagement sera implanté sur la parcelle forestière 11 (parcelles cadastrales 181 et 166 en section 8 dont la Commune est propriétaire,
- ◆ qu'une convention devra être établie en concertation entre la Commune de Feldbach et la Communauté de communes d'Hirsingue afin de fixer les modalités de mise à disposition de la parcelle et les modalités de fonctionnement du Bike Park,
- ◆ de charger Monsieur Christophe SENDELIN et Madame Sylvie RINGER, Adjoints au Maire du suivi de ce dossier.

6. DIVERS

a. Extension du Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que dans sa séance du 16 octobre 1998, le Conseil Municipal avait décidé :

- ◆ d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la Commune de FELDBACH, doté d'un POS, et de l'appliquer sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future ;
- ◆ de désigner la Commune de FELDBACH comme bénéficiaire du droit de prémption sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre d'institution du Droit de Prémption Urbain.

Oùï les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étendre le Droit de Prémption Urbain à l'ensemble du ban communal.

Délibérations

b. Aménagement du sentier rue des vergers

Madame Sylvie RENGER informe que la commission en charge de ce dossier avait décidé de confier les travaux d'aménagement du sentier à l'Entreprise ETA KESSLER Christophe pour un montant de 6 250.-€ H.T. Les travaux se sont déroulés au cours de la 2^e quinzaine du mois d'août avec l'objectif que le sentier soit opérationnel pour la rentrée scolaire. Les travaux ont été menés tambour battant et le sentier est désormais praticable pour les enfants et promeneurs en toute sécurité.

c. Calcul de la taxe d'habitation

La réforme de la fiscalité locale va permettre en 2011 à la Commune de récupérer la part de la taxe d'habitation qui était versée jusqu'à présent au Département. Le Conseil Général pratique cependant certains abattements qui impactent directement le montant de cette recette fiscale. Il est donc nécessaire d'examiner les conséquences de la reprise ou non de ces abattements avant de pouvoir délibérer à ce sujet.

Compte tenu du manque d'informations communiquées à ce jour et dans l'attente d'explications plus précises de la Trésorerie, Monsieur Christophe Sengelín demande le report du débat. Il précise par ailleurs qu'un délai supplémentaire d'un mois (1^{er} novembre) a été accordé par le Gouvernement pour délibérer.

d. Elections - Désignation d'un nouveau délégué de l'Administration

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture d'Altkirch indiquant que le délégué de l'Administration de la Commission Administrative chargé de réviser la liste électorale de la commune doit être renouvelé. Elle demande de lui communiquer, en remplacement de Madame Sylvie RENGER, nos propositions qui devront porter sur deux personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer pour ce poste Monsieur Sébastien STOESEL et Madame Yvonne GASSER et charge Monsieur le Maire d'en informer la Sous-Préfecture.

e. Acquisition d'un nouveau photocopieur

L'actuel photocopieur, qui présentait depuis quelques temps des signes de faiblesse, est désormais complètement hors service. Le montant annoncé des réparations étant très élevés il s'avère maintenant indispensable de procéder à son remplacement (cet investissement ayant d'ores et déjà été programmé au Budget 2010). Monsieur Christophe SENDELIN avait été chargé de consulter différents fournisseurs. C'est ainsi que les Sociétés DYCTAL, ELLENBACH et ADEQUATION WEB ont toutes les 3 remis une offre. Après de nombreuses explications et négociations commerciales Monsieur Christophe SENDELIN avait alors établi un tableau comparatif. Ce tableau, étudié lors de réunions laissait apparaître clairement la proposition la plus intéressante en terme de rapport qualité/prix entre les trois prestataires.

Malheureusement, l'absence de prise en compte de cette synthèse, traduisant le souhait manifeste d'une décision unilatérale de la part de Monsieur le Maire, il est demandé l'ajournement de ce point.

f. Tilleuls rue de Heimersdorf

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier établi le 19 juillet 2010 par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin, répondant à notre sollicitation, par lequel celui-ci nous fait part de sa réserve sur la coupe des tilleuls situés entre les n° 12 et 16 de la rue de Heimersdorf. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin préconise, dans le but de sauvegarder ces arbres, un élagage régulier ainsi qu'un aménagement du trottoir.

Délibérations

Après en avoir longuement délibéré et exposant :

- ◆ qu'un élagage, même régulier, ne règlera ni le problème de la sécurité des piétons sur le trottoir, ni celle des riverains lorsqu'ils souhaitent s'engager sur la chaussée ;
- ◆ qu'un aménagement de trottoir à cet endroit représentera un investissement financier important pour la Commune ;
- ◆ que les gouttières des riverains sont régulièrement bouchées par les feuilles ;
- ◆ et qu'il serait à présent souhaitable de clore enfin ce dossier,

le Conseil Municipal, par six voix pour et deux abstentions, décide de demander l'abattage des deux tilleuls situés entre les n° 12 et 16 de la rue de Heimersdorf à la condition expresse qu'il soit procédé à un replantage de plusieurs autres arbres de l'autre côté de la chaussée.

g. Contrat de régulation de chauffage

Monsieur Christophe SENDELIN informe que les Etablissements EBIS, chargés de la maintenance et de l'entretien de la chaufferie communale ne remplissant pas correctement la mission confiée, il a rencontré le 06/09/2010, sur recommandation des Etablissements BILGER de Riespach, un responsable des Etablissements WELTER de Pfastatt pour définir les conditions d'un nouveau contrat d'entretien. Un devis sera établi et transmis en Mairie.

Il informe également que suite à la révision annuelle du prix, le prix unitaire du kw/h facturé aux utilisateurs est de 0,0409€.

h. Informations et communications diverses

Broyage de bois

Monsieur Serge EGMANN demande où en est le broyage des plaquettes de bois pour la chaufferie.

Monsieur le Maire l'informe que suite à la mise en place du portail, le broyage sur place devient problématique. L'accès du grumier pose problème. Suite à la consultation d'une autre Entreprise, il a été décidé de broyer en forêt. L'Entreprise BOIS ENERGIES ALSACE de Cernay nouvellement consultée nous a fait une offre plus intéressante.

Gerplan

Suite à un rappel de Monsieur Sébastien STOESEL, Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le programme d'actions du GERPLAN, les réalisations suivantes pourront être mises en œuvre :

- ◆ la construction d'un bassin de rétention des eaux de crue, élaborée par les services du Conseil Général en 2005 ;
- ◆ la plantation de haies aux abords du village.

Un courrier sera rédigé en ce sens et envoyé à la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 23 h 00.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 21 octobre 2010 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, STOESSEL Sébastien, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu, Mmes RENGIER Sylvie et GASSER Yvonne.

Absente : Mme MATTTLER Séverine

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (07.09.2010)

Ce compte rendu qui n'appelle pas d'observation particulière est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2011

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ♦ approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés tel que présenté ci-après pour un montant de recettes brutes de 22 130 € H.T. correspond à un volume total mis en vente de 507 m³. La recette nette H.T. est de 9 790 € ;

Agence de MULHOUSE Unité Territoriale : UT SUNDGAU Triage(s) de PFETTERHOUSE	Votre interlocuteur Tel :	SETAU DAVID 03 89 25 61 26
--	------------------------------	-------------------------------

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES
Forêt de - FELDBACH (S) - Année 2011

PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors maîtrise d'oeuvre) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors maîtrise d'oeuvre HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois en long	Billons	Chauffage	m3	(stères)			Abattage et façonnage		Débardage	A l'entreprise (C)	
								En régie	A l'entreprise	(E)	A-(B+C+E)			
	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)									
5 BC	m3 168	m3 3	m3 172	m3	m3	m3	(stères) 38 59	m3 381	16 020	6 040		2 410	7 570	
Totalité	50		50		26	40		100	4 500	1 700		700	2 100	
								26	1 610	1 300			190	120
Sous-Total	218	3	222		26	40		38 59	22 130	9 040		3 300	9 790	

PARCELLES	BOIS D'ŒUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT (€)
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
5 CE	m3	m3	m3	m3	26	260
Sous-Total			26		26	260

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :	
Salaires + charges ouvriers :	6 322
Charges patronales (43 %) :	2 718
Total :	9 040
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	9 040
Dépenses HT de débardage et de câblage :	3 300
Maîtrise d'oeuvre :	2 200
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT :	452
Autres dépenses HT (€) :	
Frais totaux d'exploitation (HT) :	14 992
TVA sur les frais d'exploitation :	701
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€) :	7 398

- ♦ accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur

Délibérations

- ◆ en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- ◆ en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mis en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

3. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2010 – FETE DES AINES

La cérémonie de Commémoration de l'Armistice aura lieu le 14 novembre 2010 à 11 h devant le Monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de l'ouvrier communal concernant l'aménagement du Monument aux Morts (plantations de rosiers, plantes vivaces, etc...).

La réception du Nouvel An aura lieu le 09 janvier 2011 à 11 h avec remise de cadeaux aux Aînés et de diplômes aux lauréats du concours interne des maisons fleuries.

TAXE D'HABITATION

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la part départementale de la taxe d'habitation sera transférée vers le bloc Communes - Communauté de Communes, à compter de 2011.

Les abattements décidés par le Conseil Général du Haut-Rhin ne s'appliquant plus, ils peuvent être remplacés par les abattements décidés par les Communes et Communautés de Communes qui ont jusqu'au 31 octobre 2010 pour délibérer.

Les abattements (sur la base et pour charges de familles) pratiqués par la Commune étant alignés sur ceux du Conseil Général du Haut-Rhin, il n'est pas nécessaire de les modifier et de délibérer à ce sujet.

5. DIVERS

a. Urbanisme – Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner transmises par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE, à savoir :

- 1) Vente par les consorts REDERSTORFF à BOEGLIN Franck et FLOCK Guillaume demeurant à GEISPITZEN 12 rue du Général Koenig - terrains au lieudit Tschoebler, surface totale de 5,00 ares ;
- 2) Vente par les consorts REDERSTORFF à Monsieur et Madame Jérôme HUBLER demeurant à OBERDORF 58 rue Principale - terrains au lieudit Tschoebler, surface totale de 31,05 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immeubles.

Délibérations

Augmentation des loyers communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers communaux selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

En conséquence, le montant mensuel du loyer de M. et Mme Thierry GALLAND passera de 701,80 € à 705,80 € à compter du 1^{er} septembre 2010 :

$$\frac{701,80 (1) \times 118,26 (2)}{117,59 (3)} = 705,80 \text{ €}$$

(1) loyer au 01.09.2009

(2) indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2010

(3) indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009

et le montant mensuel du loyer de M. Michel SCHLICK et Melle Patricia HOENNER passera de 692,81 € à 696,76 € à compter du 1^{er} août 2010 :

$$\frac{692,81 (1) \times 118,26 (2)}{117,59 (3)} = 696,76 \text{ €}$$

(1) loyer au 01.08.2009

(2) indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2010

(3) indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2009.

Nouvelle Association

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la création de l'Association « LES INITIATIVES DU CŒUR » ayant son siège à la Mairie de Feldbach - 68640 FELDBACH et de son inscription au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de MULHOUSE depuis le 20 septembre 2010.

Cette association occupant des pièces à l'étage du bâtiment Mairie-Ecole pour son activité, une remise en état de l'installation électrique s'avère nécessaire.

A cet effet, trois devis ont été demandés. Après analyse, il s'avère qu'il serait opportun de demander un complément d'information à l'une des entreprises soumissionnaires. M. Serge EG-MANN est chargé d'effectuer cette démarche.

Une décision sera prise ultérieurement.

d. Eclairage du sentier de la chapelle

Afin d'optimiser l'éclairage, il serait souhaitable d'implanter un mât de 6 m de haut, étant donné que le lampadaire sera situé à 1,50 m en contrebas du niveau de l'entrée du sentier.

Monsieur Christophe SENDELIN souhaite toutefois rendre attentif le Conseil Municipal sur le choix d'une telle hauteur de mât et de son intégration future dans le paysage.

e. Arrêté de circulation rue des Merles

Le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté interdisant la circulation à tous les véhicules (engins motorisés). Cet arrêté concerne uniquement le tronçon situé entre l'habitation de Monsieur Mauro TAVAN et l'intersection avec la rue du Fossé. Il sera également mis en place un passage piéton sur cette dernière.

L'ouvrier communal mettra en place un poteau amovible ainsi qu'un panneau signalant cette interdiction.

f. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2009 émis par la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et commenté par Monsieur Christophe SENDELIN.

Délibérations

g. Acquisition d'une solution d'impression numérique couleur pour la Mairie

Après une ultime négociation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'attribuer le marché de la fourniture d'une solution d'impression numérique couleur à la Société DYCTAL – 68 MULHOUSE, de marque Konica Minolta « Business Hub C220 », au prix de 6 731 € H.T.

h. Contraction d'un emprunt de 70 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux rue du Ruisseau et d'accessibilité à l'église, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000 €.

Le Conseil Municipal,

- ◆ après avoir pris connaissances des différentes offres (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne), après les avoir examinées avec attention et après en avoir délibéré,

décide :

- * de contracter auprès du Crédit Mutuel Regio Plus de Waldighoffen un prêt selon les conditions ci-après :

Montant de l'emprunt	:	70 000 €
Taux fixe	:	2,61 %
Durée	:	10 ans
Commission – frais	:	Néant

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces annexes, et à l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, recevant tous pouvoirs à cet effet.

i. Représentation délégué Commune au Comité des Fêtes

Madame Sylvie RENGER informe le Conseil Municipal que Madame Sandra LICOPOLI a également démissionné en tant que membre du Comité des Fêtes. La Commune n'est donc plus représentée.

j. Remboursement prêt relais de 300 000,00 €

Monsieur Christophe SENDELIN rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 juin 2010, il avait été décidé de rembourser par anticipation 100 000 € du prêt relais d'un montant total de 300 000 € dont l'échéance est fixée au 28 février 2011.

Il propose aux Conseillers de rembourser à nouveau 100 000 € compte tenu de la situation de caisse.

Où les explications de Monsieur Christophe SENDELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de donner son accord pour le remboursement partiel du prêt relais à hauteur de 100 000,00 €. Il restera donc 100 000 € à solder.

Vu l'insuffisance de crédit au compte 1641 (remboursement de prêt), il décide également de voter un crédit supplémentaire de 50 000 € à cet article et de procéder à un virement de l'article 2315 à l'article 1641 pour le même montant.

k. Travaux rues du Ruisseau et de Riespach

Monsieur Sébastien STOESEL s'informe sur l'état d'avancement des travaux rues du Ruisseau et de Riespach. Monsieur le Maire lui fait part que la mise en place du collecteur d'évacuation des eaux pluviales rue du Ruisseau doit se faire sur terrain privé et qu'il n'a pas encore obtenu l'autorisation de passage du propriétaire du terrain concerné, Monsieur Philippe VETTER, ce dernier habitant en Nouvelle-Calédonie.

Concernant les travaux d'évacuation des eaux pluviales devant la propriété de Madame Charlotte REINHART, une étude a été demandée à la Direction Départementale des Territoires.

l. Travaux sentier pédestre

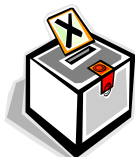
Suite à l'aménagement du sentier, des bornes ont été arrachées. Un géomètre sera contacté pour la remise en place de ces dernières.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 55.

Communiqués de la Mairie

Avis aux nouveaux résidents et aux jeunes atteignant l'âge électoral

- ◆ Les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues ; elles sont priées de bien vouloir s'inscrire dès leur arrivée au secrétariat de la mairie qui leur indiquera les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, leur proposera de s'inscrire sur la liste électorale (délai jusqu'au 31.12.2010), leur fournira tous renseignements utiles sur le village et



- ◆ Par ailleurs, nous rappelons aux personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale qu'elles ont la possibilité de le faire encore jusqu'au 31.12.2010, dernier délai pour pouvoir prendre part aux scrutins prévus en 2011.

Quant aux jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge électoral (nés entre le 01.03.1992 et le 28.02.1993 inclus), la mairie les inscrit d'office sur la liste électorale, **ce qui ne les empêche pas de venir vérifier qu'ils n'ont pas été oubliés.**

**Permanence pour l'inscription sur les listes électorales :
vendredi 31 décembre 2010 de 10 H à 12 H.**

Conseils avant l'hiver



Nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir :

- ◆ balayage et enlèvement des neiges :

l'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.

Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée ;

- ◆ dégagement des caniveaux et des regards, pour permettre l'écoulement rapide de l'eau au moment du dégel ;

- ◆ protection des compteurs d'eau contre le gel :

en cas de dégâts dus au gel, le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire.

Prévention et information sur les risques d'incendie



Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

- ◆ Comment en être averti à temps ?

Avec un détecteur avertisseur de fumée, essentiel pour détecter les débuts d'incendie surtout la nuit quand tout le monde dort. C'est facile à trouver (magasin de bricolage), à installer et à entretenir. Il est important de vérifier qu'il soit conforme à la norme NFEN14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.

Communiqués de la Mairie

♦ Comment éviter les risques :

Avec la vigilance et des gestes simples :

- * éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit ;
- * ne pas laisser les enfants seuls ou sans surveillance à la maison (allumettes, briquets, casseroles ou poêles sur le feu...);
- * éloigner les produits inflammables d'une source de chaleur ;
- * ne pas laisser les appareils électriques en veille ;
- * brancher un seul appareil par prise électrique ;
- * avoir un extincteur,...

A titre d'information, la température d'une pièce en feu atteint 600 ° C en 3 minutes.

♦ Quelles précautions prendre ,

faire contrôler régulièrement ses installations (électricité, gaz, chauffage, ramonage des conduites et cheminées une fois par an et de préférence par des professionnels, c'est plus sécurisant.

♦ Que faire en cas d'incendie ?

Evacuer immédiatement les lieux, fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter ; une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen).

Si l'incendie se déclare au-dessous :

- * fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas ;
- * aller à la fenêtre pour être vu par les secours ;
- * en cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Site internet utile : www.inpes.sante.fr

Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Les accidents liés à l'intoxication au monoxyde de carbone sont à l'origine de près de 6000 intoxications et de 300 décès par an.

Pour s'en prémunir, voici quelques recommandations :

♦ pourquoi est-ce dangereux ?

c'est un gaz invisible, inodore, toxique, pouvant causer la mort en moins d'une heure ou laisser des séquelles à vie.

♦ Quelles sont les causes du danger :

- * Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sont mal entretenus ;
- * le logement est mal aéré : l'air qu'utilise une flamme pour brûler n'est pas suffisamment renouvelé ;
- * les fumées sont mal évacuées.

♦ Comment éviter les intoxications ,

- * faire vérifier chaque année les installations par un professionnel (chaudière, chauffe-eau, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- * aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ;
- * faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

Communiqués de la Mairie

- ◆ que faire si l'on soupçonne une intoxication ?
- * en cas de maux de tête, nausées, fatigue, malaise, vomissements... penser au monoxyde de carbone dont l'action peut être rapide !
 - * aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
 - * arrêter les appareils à combustion si possible ;
 - * évacuer les locaux et bâtiments ;
 - * appeler les secours (18, 112) ou le SAMU (15) ;
 - * ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Les sites internet utiles : www.sante.gouv.fr
www.logement.gouv.fr

Nouveau décret réformant le Code de la Route : priorité aux piétons et aux cyclistes, plus de rigueur pour les cyclomoteurs



Les droits du piéton renforcés

Parmi les nouveautés prévues par le décret sur le Code de la Route publié le 18 novembre, la plupart ont un effet immédiat. On retient notamment un renforcement des prérogatives du piéton, duquel la priorité par rapport à l'automobiliste est désormais officiellement explicitée. Ainsi, le piéton est prioritaire à l'automobiliste pour traverser la chaussée, même en dehors d'un passage clouté, à la condition qu'il n'en existe pas à moins de cinquante mètres. Le conducteur qui ne s'arrêtera pas systématiquement pour laisser passer un piéton écopera désormais d'une amende de 135 €, ainsi que de la possibilité de se voir retirer 4 points de son permis de conduire !

Légalisation du passage au feu rouge pour les cyclistes dans certaines conditions

Les cyclistes peuvent aussi se réjouir des modifications apportées par le nouveau décret. Ces derniers peuvent désormais dans certaines conditions, passer au feu rouge lorsqu'ils tournent à droite, pratique déjà très courante dans les faits. Il incombera au maire de chaque commune de placer des panneaux signalétiques aux carrefours jugés appropriés, pour indiquer ou non le droit de passage des cyclistes lorsque le feu est rouge, ou non. Feldbach n'est heureusement pas concerné.

Une formation obligatoire pour les conducteurs de cyclomoteurs

Une autre catégorie visée par le décret est celle des personnes titulaires du permis B qui veulent conduire un cyclomoteur de plus de 50 m³. A compter du 1^{er} janvier 2011, elles devront suivre une formation obligatoire de sept heures, sauf dans le cas où elles avaient déjà bénéficié d'une formation de trois heures au préalable.

Le « débridage » sévèrement sanctionné

Enfin, les personnes utilisant ou proposant des dispositifs visant à permettre aux cyclomoteurs de dépasser la vitesse fixée à 45 km/h sont directement épinglées par ce décret et se verront systématiquement assigner une amende de 135 € lorsqu'ils seront interceptés par des agents de la police ou de la gendarmerie.

SECRETARIAT DE MAIRIE FERME

DU 27 DECEMBRE 2010 AU 03 JANVIER 2011 INCLUS

(PERMANENCE POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

LE VENDREDI 31 DECEMBRE 2010

DE 10 H 00 A 12 H 00)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2010



DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE RIESPACH FELDBACH

Séance du 14 avril 2010

Sous la présidence de M. François LITZLER, Président, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de FELDBACH-RIESPACH se sont réunis le 14 avril 2010 à 20 h 00 à la mairie de FELDBACH.

Etaient présents :

LITZLER François, SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, REDERSTORFF Christian, BRAND Jean-Paul, Roland WEIGEL en suppléance de GASSER Paul
Mmes MULLER Marie-Josée et RENGGER Sylvie

---oooOooo---

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2009

Lecture faite par le Président, le compte-rendu de la précédente séance est signé et approuvé par les membres du Comité Syndical.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif reprend en détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépenses et en recettes durant l'année 2009 et dont la balance générale s'établit comme suit :

<u>Section d'exploitation</u>	:	
Dépenses	:	4 800,49 €
Recettes	:	6 740,00 €
<i>Excédent global d'exploitation</i>	:	<u>1 939,51 €</u>
<u>Section d'investissement :</u>		
Dépenses	:	1 149,31 €
Recettes	:	0,00 €
<i>Déficit global d'investissement</i>	:	<u>1 149,31 €</u>
Résultat global de clôture au 31.12.2009	:	<u>790,20 €</u>

SIAEP FELDBACH-RIESPACH

Le Comité Syndical,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 dressé par le Président ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical,

- ◆ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;
- ◆ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;
- ◆ constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 1 939,51 €
- ◆ constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 1 149,31 €
- ◆ compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 2 998 850,00 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 3 000 000,00 €, la section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 0,69 €

décide

- ◆ de reporter intégralement l'excédent de fonctionnement, soit 1 939,51 € au budget primitif 2010, au compte 002, recettes de fonctionnement, le résultat en section d'investissement 2009 étant bénéficiaire.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

La section d'exploitation s'équilibre à 8 999,51 € en dépenses et en recettes, la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 3 000 000,69 € en dépenses et en recettes.

4. DIVERS

a) Dispositif de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ◆ PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 0 € ;

SIAEP FELDBACH-RIESPACH

- ◆ DECIDE d'inscrire au budget du syndicat 3 000 000,69 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 100 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- ◆ AUTORISE le Président à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle le syndicat s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

b) Contrat de Territoire de Vie du Sundgau du Conseil Général

Suite à l'étude de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), le Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Feldbach-Riespach rappelle au Comité Syndical le programme des travaux de raccordement du nouveau forage de FELDBACH et de dilution des eaux de sources de RIESPACH.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau - programmation 2010-2013, le Conseil Général a retenu cette phase de programme de travaux.

Le Comité Syndical,

- ◆ **VU** le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau du Conseil Général ;
- ◆ **Ayant** entendu les explications du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Feldbach-Riespach ;

DECIDE à l'unanimité

d'autoriser le Président à signer le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau avec le Conseil Général.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 21 heures 30.

BRIGADE VERTE

Dépôt sauvage d'immondices

Le 17 septembre 2010, en service de surveillance, les Agents de la « Brigade Verte » ont constaté un dépôt sauvage aux abords de la forêt en direction de MOERNACH, à quelques mètres à l'entrée du chemin forestier. Il s'agissait de 2 sacs, le premier contenant des vêtements et le second contenant diverses ordures. Sont également trouvés dans l'un des sacs des papiers d'identité.

Les Agents ont ainsi établi un contact avec la personne désignée par les papiers d'identité.

Le dépôt sauvage d'immondices en un lieu public sans autorisation constitue une infraction prévue et réprimée par le Code Pénal et peut être sanctionné par une amende pouvant atteindre 1 500€.

CONSEIL D'ECOLE



SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2010

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 18 novembre 2010 à 20h00 à l'école de Riespach

Présence

enseignants

ECKENSCHWILLER Rémy

SCHMITT Jean-Luc

DROUHARD Nadège

FRIEZ Héléne

OSINSKI Eliane

parents d'élèves élus :

LACOUR Alain

MEDUS Dominique

PUIG Stéphanie

VONVILLE Alain

WOLFER Virginie

élus locaux et autres :

MULLER Marie-Josée, maire de Riespach

LITZLER François, maire de Feldbach

GORAL Rachel, présidente du SIS

RENGER Sylvie, Vice-Présidente du SIS

HARTMANN Léa, ATSEM

Lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 14 juin 2010 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Règlement intérieur :

Le conseil d'école approuve les modifications ci-dessous apportées au règlement intérieur de l'école :

2-1(ancien) : Les enfants sont inscrits par le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire. Le directeur d'école les admet sur présentation :

- du livret de famille

- d'un document du médecin familial attestant que l'enfant est en règle avec les vaccinations et que son état de santé et de maturation soit compatible avec la vie collective en milieu scolaire.

- éventuellement d'un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

2-1(nouveau) : Les enfants sont inscrits par le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire. Le directeur d'école les admet sur présentation :

- du livret de famille.

- d'un document du médecin familial attestant que l'enfant est en règle avec les vaccinations.

- éventuellement d'un certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école.

3-4(ancien) : Pour toute absence à l'école élémentaire, la famille produira un justificatif (prière d'utiliser les billets fournis par l'école).

3-4 (nouveau) : Pour toute absence, la famille produira un justificatif (prière d'utiliser les billets fournis par l'école).

5-6 (nouvel article) : Sont expressément interdits : tout objet dangereux, téléphone portable, chewing gum

Utilisation des locaux scolaires :

Le conseil d'école donne un avis favorable avec signature de conventions à l'utilisation des locaux scolaires pour :

- l'association Attitude Danse pour une activité de cours de danse de salon

- le Relais Assistantes Maternelles Hirsingue pour une activité BabyGym

- l'association La Ré'Création pour l'utilisation de la cour après les cours

- l'ACL de l'école pour ses activités dont la kermesse.

Postes d'ATSEM :

Depuis la création du RPI en 2002, notre école dispose de 2 classes maternelles. Or il n'y a toujours qu'un seul poste d'ATSEM occupé par madame HARTMANN, alors qu'en principe il devrait y avoir autant d'ATSEM que de classes. En ce sens et selon monsieur l'Inspecteur, nous faisons partie de ce qu'on peut appeler les exceptions.

Le problème a été amplifié ces dernières années car le nombre d'enfants scolarisés en maternelle est important (autour de 40) avec notamment une rentrée 2010 avec 21 arrivées en PS, puis par le changement tous les ans de l'enseignant sur l'une des classes, et enfin par le niveau d'exigence plus élevé en GS suite aux nouveaux programmes scolaires de 2008.

Les solutions palliatives mises en place connaissent leurs limites : d'une part l'embauche d'un apprenti en CAP petite enfance représente une charge de travail supplémentaire pour la personne titulaire et d'autre part le renouvellement du contrat d'adjoint d'animation ne correspond pas à l'emploi d'ATSEM.

Cette situation qui perdure donc n'est pas sans créer des tensions au niveau du personnel de l'école au nombre de 8. C'est pourquoi le directeur d'école invite le SIS à réfléchir à cette problématique pour à terme trouver une solution à cette situation.

Divers :

parc informatique : huit postes ont été renouvelés à Riespach, suite en 2011

manuels scolaires : les manuels de français ont été changés dans les classes de CE2-CM1-CM2

canapé : le directeur remercie les personnes qui ont réparé les housses des canapés en salle BCD

Ça s'est passé

NAISSANCE



RIETH Patrick Nicolas Benoît
né le 01.09.2010 à ALTKIRCH (68)
fils de Patrick RIETH et de Sonia née WOLFF
domiciliés 11 rue des Prés

BRUNNER Solenne
née le 16.09.2010 à ALTKIRCH (68)
fille de Sébastien BRUNNER et de Catherine OTT
domiciliés 10 rue de Bisel

MATTLER Lucie
née le 21.09.2010 à SAINT-LOUIS (68)
fille de Damien MATTLER et de Elodie née FIXARY
domiciliés 2 rue de la Colline



MARIAGE



GASSER René et MOREAU Murielle
le 13.11.2010 à FELDBACH (68)
domiciliés 3 rue d'Arveyres

DÉCÈS



SCHLICKLIN Léon Armand
décédé le 06.10.2010 à ALTKIRCH (68)
(né le 27.04.1922 à Feldbach)

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



C'est lors de la matinée ensoleillée du 14 novembre 2010 que la Commune de FELDBACH, présidée par le Maire François LITZLER et le Chef de Corps des sapeurs-pompiers Roland KOENIG, que s'est déroulée devant le Monument aux Morts, la cérémonie du 11 novembre commémorant le 92^e anniversaire de la signature de l'armistice qui a mis fin à la guerre de 14-18.

Après la levée du drapeau, Le Maire a tout d'abord fait lecture de la lettre du secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants, Hubert FALCO. Accompagné par le Chef de Corps il a ensuite déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, observant quelques instants de silence en mémoire des soldats morts au combat.



Cette cérémonie a été également l'occasion de récompenser deux sapeurs-pompiers, Régis GODINAT par une **médaille d'honneur vermeil pour 25 ans de service** et Frédéric BURGUY par une **médaille d'honneur argent pour 20 ans de service**. Jean-Bernard WAGNER et Fabien GASSER ont quant à eux reçu respectivement le **diplôme de chef d'équipe** (grade de caporal) et le **diplôme de conducteur de véhicule-pompe**.

Le Maire de la Commune a également mis à l'honneur Albert DATTLER et Joseph JAEGLY, anciens combattants de la Seconde Guerre Mondiale, en leur remettant un **diplôme d'honneur** en souvenir de leur courage.

TARBES 2010

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS SE RASSEMBLENT EN TERRE D'OVALIE

Le temps maussade et la bruine n'ont pas entaché la bonne humeur du 16^e Rassemblement National des Jeunes Sapeurs Pompiers, qui a eu lieu à Tarbes du 2 au 4 juillet 2010.

Ainsi 1 270 JSP issus des 127 équipes présentes se sont vu affecter, par tirage au sort, aux épreuves Incendies, Secourisme et Quiz.

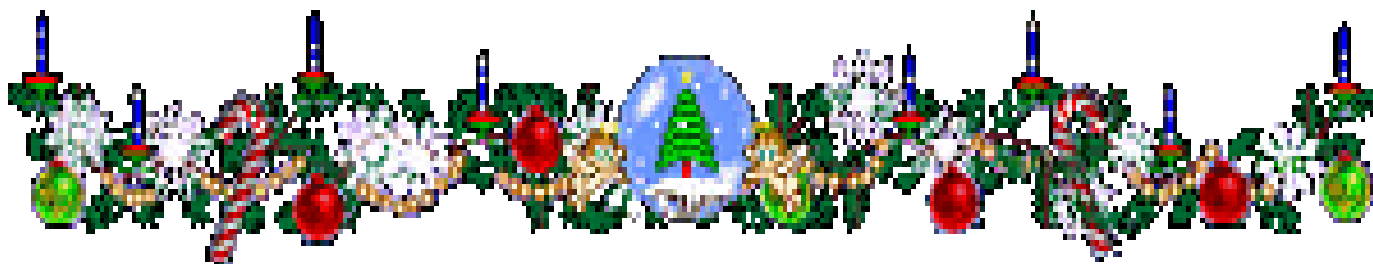
Les JSP de Miribel, dans l'Ain, ont réalisé de beaux scores : 120 points en Incendie, soit un sans faute, 98/100 en Secours et 18/20 au Quiz.

L'équipe du Châtelet-en-Brie (77) et celle de Givors-Grigny (69) ont pris les deuxième et troisième places du classement. Le classement des équipes Haut-Rhinoises ALTKIRCH 68^{ème} – JEBSHEIM 71^{ème} – RIBEAUVILLE 78^{ème} et LUTTERBACH 91^{ème}.

Outre le concours, le challenge « Sibué » a été réitéré. Traditionnellement, c'est l'organisateur qui fixe le thème de cette rencontre.

En terre d'ovalie, on a joué au rugby avec Christophe Gasca, ancien joueur et sapeur-pompier professionnel. Sous la houlette du Colonel Heyraud, Directeur du SDIS 65 et du Capitaine Brousse, Président de l'Union Départementale, les organisateurs avaient enfin prévu quelques animations : stands de sécurité routière, trampoline-élastique, village-sport, crêpes, musique brésilienne, hip-hop et bandas ont largement renforcé l'esprit de fête

Major Roland KOENIG—Chef de Corps de Sapeurs-Pompiers



INVITATION

Le Maire de FELDBACH et son Equipe Municipale invitent tous les habitants du village au verre de l'Amitié qui sera offert à l'occasion des vœux de Nouvel An dans la Halle des Fêtes

LE DIMANCHE 9 janvier 2010 à 11h

Pour tous, ce sera l'instant privilégié pour se retrouver ou faire connaissance !

Nous profiterons de l'occasion pour annoncer les résultats du concours de fleurissement des maisons concourantes, remercier et remettre les récompenses aux méritants retenus dans les 2 catégories :
« Félicitations » et « Encouragements ».

Nos Aînés, quant à eux, seront personnellement invités et s'y verront offrir de la part de la Municipalité, un cadeau pour la Nouvelle Année.

Enfin, les nouveaux arrivés à Feldbach seront cordialement invités afin de leur permettre de faire connaissance avec les habitants de la Commune.



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de décembre :

68 ans :	FLOTA Eugène	30.12.1942
69 ans :	DATTLER Antoine	22.12.1941
74 ans :	DATTLER Nicole née WALTER	05.12.1936
88 ans :	KUENTZ Nicolas (Père Marie Nicolas)	13.12.1922



Mois de janvier :

65 ans :	FLOTA Brigitte née LINDER	18.01.1946
67 ans :	RENGER Joseph	14.01.1944
67 ans :	REDERSTORFF Marie-Odile	21.01.1944
71 ans :	NEUENSCHWANDER Pierrette née GODINAT	10.01.1940
85 ans :	DATTLER Lucien	03.01.1926

Mois de février :

67 ans :	MATTER Monique	20.02.1944
71 ans :	REINHART Charlotte née GODINAT	15.02.1940
71 ans :	FLOTA Marie-Louise née VETTER	25.02.1940
79 ans :	LOTT Marguerite née ORTSCHIED	08.02.1932
83 ans :	WIEDER Alice née RIFF	17.02.1928
87 ans :	WINTERHALTER Amélie née HENGY	26.02.1924
89 ans :	JAEGLY Joseph	05.02.1922
91 ans :	VETTER Jeanne née METZGER	08.02.1920

Mois de mars :

66 ans :	VETTER Jean-Paul	25.03.1945
67 ans :	SAGOT Jean	08.03.1944
73 ans :	BLOCH Bernard	18.03.1938
74 ans :	RAUSER Fernand	31.03.1937
87 ans :	REDERSTORFF Antoine	21.03.1922



CAFÉ CONTACT DU SUNDGAU



Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien.

Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi.

Soyez les bienvenues.

Jeudi 20 Janvier 2011

à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45

L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

THEME : *Mes pensées, ... amies ou ennemies ?*

Avec Mme Rita PIGUET

Responsable des petits déjeuners contacts en Suisse

Participation aux frais : 3 euros par personne

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association.

Date de la rencontre suivante : Mardi 22 Mars 2011

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

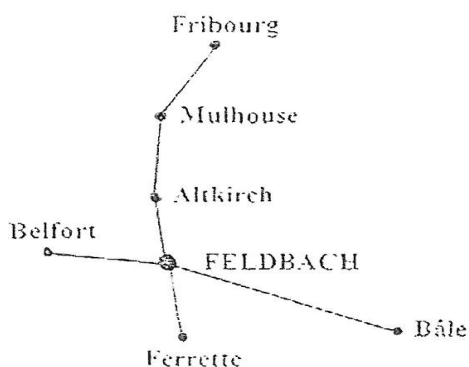
**SAMEDI 5 FEVRIER 2011 &
DIMANCHE 6 FEVRIER 2011
36ème Marche Populaire
Internationale
68 FELDBACH**

Haut-Rhin

**Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
Membre de la Fédération Française des sports Populaire
N° F.76**

**Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156
du 2 août 2001**

Agrément ministériel national du 20 juin 2006



Visa F.F.S.P n° 2011-68-298 P



Parcours adapté
+
Circuit de 11 kms

Pour garder ta santé

Marche avec nous à travers forêts,
champs et prés !

SANS SOUVENIR



Internet : <http://ffsp.fr>

E-Mail : contact@ffsp.fr

Chemin de Fer de Provence



Union
Nationale Sportive
leo lagrange



Partenaires de la FFSP

LA MARCHÉ : UN SPORT POUR TOUS. A LA PORTEE DE TOUS !

Les Associations

Participants : Tous sans limite d'âge, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

Départ et arrivée : Salle des Fêtes.

Parking : Place du village + Eglise

Horaires : Départ entre 7 H 30 et 14 H.

Arrivée avant 17 heures.

« La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenir de 1,80 €**.
Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour ».

Inscriptions :

M. JAEGY Fabrice

10 rue de la Montagne

68640 RIESPACH Tél. 03.89.08.20.87.

M. WAGNER Jean-Bernard

14A rue de Heimersdorf

68640 FELDBACH Tél. 03.89.07.94.54

Récompenses :

Coupes aux groupes français et étrangers les plus nombreux.

Coupes aux participants(es) les plus âgés(es).

Ravitaillement :

Régénérants et boissons chaudes seront distribués gracieusement au premier poste.

Ravitaillement et boissons, payants au 2ème poste.

Assurance :

L'organisateur est assuré R.C contre tiers, mais décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de vol.

La F.F.S.P est garantie en R.C auprès du GROUPAMA

Secourisme :

Sera assuré par les secouristes du Corps des Sapeurs-Pompiers.

Divers :

L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. La marche aura lieu par tout temps.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers vous demande de respecter la nature. Merci !

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Interdiction de fumer en forêt

Respecter le Code de la route

A l'occasion de la marche, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous invite à sa traditionnelle "Carpes frite".

Teilnehmer : Alle, ohne Ausnahme, Kinder unter 10 Jahren müssen begleitet sein.

Start und Ziel : Festhalle.

Parkplatz : An Ort und Stelle und Kirche

Startzeit : Vor 7 Uhr 30 bis 14 Uhr.

Ziel unbedingt vor 17 Uhr.

Teilnahmebeitrag :

Teilnahmebeitrag

Ohne Andenken.....1,80 €

Anmeldung :

M. JAEGY Fabrice

10 rue de la Montagne

68640 RIESPACH Tél. 03.89.08.20.87.

M. WAGNER Jean-Bernard

14A rue de Heimersdorf

68640 FELDBACH Tél. 03.89.07.94.54

Belohnung :

Pokale für di zahlreichsten Französischen und ausländischen Gruppen.

Pokale für den ältesten Teilnehmer und älteste Teilnehmerin.

Verpflegung :

Imbiss und warme Getränke werden am ersten Kontrollposten kostenlos ausgeteilt.

Verpflegung und Getränke gegen Bezahlung sind auf der Strecke, sowie am Ziel vorgesehen.

Versicherung :

Das Verein ist gegen Haftpflicht versichert, aber kommt nicht auf für Unfall, Krankheit oder Diebstahl.

Die F.F.S.P ist bei GROUPAMA garantiert

Sanitätshilfe :

Durch die Sanitäter der Feuerwehr gesichert.

Allgemeines :

Die Wanderung findet bei jeder Witterung statt.

Wir bitten Ihnen die Natur zu schützen. Danke !

Die Hunden müssen an der Leine sein.

Im Wald, bitte nicht rauchen

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Imprimé par l'Association.

INITIATIVES DU COEUR

RECOLTE POUR LES RESTOS DU COEUR

A l'occasion de la Saint-Martin, les enfants de Feldbach sont venus sonner à votre porte afin de récolter des denrées au profit des Restos du Cœur. Malgré la pluie et le froid, armés de leur lanterne, ils ont courageusement parcouru les rues pour venir en aide aux plus défavorisés.

LE MARCHE DE NOËL

Le marché de Noël s'est déroulé dans la magnifique salle des fêtes dans une ambiance conviviale et simple. L'après-midi la forte tombée de neige et les routes dangereuses ont pour sûr freiné la fréquentation. Cette année nous avons travaillé au profit de la recherche pour la mucoviscidose.



Nous remercions toutes les personnes impliquées, celles qui avec leur savoir-faire ont donné de leur temps pour réaliser les couronnes de l'Avent et d'autres décorations de Noël, celles qui ont préparé un stand et tenu la buvette, celles qui nous ont prêté du matériel, merci à toutes les personnes qui sont venues nous soutenir.

Nous vous disons à l'année prochaine !

Les Associations

FOYER RURAL

MARTINI CHILBA 2010

Voilà que la 44^e édition de la traditionnelle Martini Chilba à clos ses portes.

Une animation toujours aussi prisée par un public fidèle et nombreux.

Les soirées ont été animées successivement avec brio, par les orchestres RICO SHOW , ENERGY , CHALLENGER et le Sundgauer Nachmittag par les DENI'S, pour le plus grand plaisir de tous.



Tout ceci est possible grâce à la 60aine de membres qui œuvre pour la réussite de cette fête, à commencer par le montage de la structure reliant la Halle au Foyer et qui nécessite bien 20 hommes le jour de l'ouverture du bal. Mais également une bonne 20aine de dames toute l'après midi pour la préparation de tous les ingrédients pour les fameuses bouchées à la reine, frites et autres saucisses qui seront dégustés tout au long de la kilbe.

C'est toujours un véritable challenge, d'autant plus si la météo n'est pas favorable ce jour là.

Cette année, une petite nouveauté : pour l'achat d'un ticket bouchée ou escargots à l'entrée, une réduction de 3 € offerte sur le prix de l'entrée, de 20h30 à 22 h et repas servis dès 20h30. Une sensible augmentation des repas a été constatée.

Je remercie l'ensemble des acteurs (foyer, badminton et autres) de cette manifestation pour leur engagement sans limite pour l'organisation et le bon déroulement de tous les services.



Au nom des membres du Foyer Rural, je vous souhaite de belles Fêtes de Noël et une bonne et heureuse Année 2011.

Serge DATTLER

SUR LES TRACES DU PASSÉ

Un demi siècle de théâtre en dialecte à Feldbach



La sympathique journée du souvenir sur fond d'anciennes photos organisée par le Foyer Rural de Feldbach le 6 juin 2010 dans la Halle des Fêtes a fait revivre bien des événements, rappeler de grandes dates de l'histoire de notre village.

Et c'est avec une profonde émotion que des images de vécu de cette deuxième partie du 20^{ème} siècle au plan local que nous avons plongé dans une ambiance rétro.

Et parmi ces nombreuses photos figuraient en bonne place des répliques du théâtre en dialecte.

Eh oui, est-il nécessaire de rappeler que pendant plus de cinquante ans, le théâtre populaire alsacien faisait partie de la vie culturelle de Feldbach 1931-1989 ; notre groupe aura été un de plus anciens du Sundgau d'après guerre, nanti d'une excellente renommée.

Toutes ces photos, spectaculaires en partie, reflétant notre jeunesse, sont dues à Alex Schwobtaler, photographe professionnel qui ne manquait jamais une soirée de notre programme, vendant ses prises par après et nous faisait cadeau de son ensemble. Encadrés à raison de 12 à 15 photos, ils étaient accrochés au mur de la salle de la baraque jusqu'à son démontage en 1967 et conservés depuis lors, aux comble du Foyer en bon état.

Voyons à présent les différentes étapes de cette activité bien de chez nous. Après le départ d'Etienne Walch, en 1932, c'est l'arrivée de Joseph Shluraff, maître d'école en 1935, mordu de football et de théâtre que débuta une ère nouvelle et prometteuse destinée à un bel avenir.

Culture et Patrimoine

Initié au niveau scolaire où se révélait dans les classes 1922-1928 un bon nombre d'excellents acteurs et actrices qui devaient constituer par la suite le noyau d'un groupe solide et passionné. Pour l'anecdote à onze ans, le maître me fila un monologue au titre « D'Nasa » qui m'avait valu un beau succès.

Vint la guerre 1939-1945, son lot de misères, Feldbach sinistré, Feldbach meurtri, les années noires, annexion, enrôlement de force dans l'armée allemande des classes 1914-1927, évasions, déportations ; nombreuses sont les victimes. Quand enfin le 8 mai 1945, l'armistice est signé, les retrouvailles des rescapés furent à plus d'un titre dramatiques. Dans l'immense joie du retour au terroir (Heimat), retour à la liberté, se mêla la profonde douleur de tout un chacun, au vu du vide des nombreuses absences : nombreux sont nos camarades qui manquent à l'appel, si jeunes, morts pour une cause qui n'était pas la leur.

Face à ce constat douloureux et pour que jamais ils ne soient oubliés, l'idée de l'érection d'un monument aux morts fut lancée par Louis Rederstorff et Joseph Rocklin le 3 juin 1945 date de la création virtuelle de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Feldbach. Et s'est sous l'égide de cette amicale qui voyait réunis les anciens élèves de Joseph Schluraff, adultes à présent, promus acteurs que l'aventure débuta dans un formidable élan d'une jeunesse dynamique et motivée ayant pour premier objectif : réunir les fonds.

A en juger à **Noël 1945** : grande première, sous la régie de Joseph Schluraff, le programme suivant :

1. Chant d'ouverture ;
2. D'Schambediss um Gsang und Musikverein (monologue) ;
3. D' Fabien blost Alarm (1 acte)
4. E Musikalische Laufbahn (monologue)
5. Bekehrung am Christowa (2 actes de Martin Huck)
6. Bim Coiffeur (Pantomime)
7. Um a Wett (1 acte)
8. Chant final.

Ne disposant que d'un seul livret il fallait copier le texte du rôle imparti.

Démunis de tant de choses, il fallait se faire prêter des bancs et des chaises dans les foyers, pour accueillir les spectateurs dans la salle d'école à notre disposition le temps des vacances de Noël sur scène démontable léguée par l'ancienne chorale. Imaginez les répétitions qui chauffaient pour un programme aussi lourd sous la houlette d'un régisseur très rigoureux.

Le succès était au rendez-vous :

- ◆ 2 soirées à Feldbach (école)
- ◆ 1 soirée à Oberdorf (Restaurant LITZLER)
- ◆ 1 soirée à Hirsingue (Restaurant KLEIBER)
- ◆ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE)
- ◆ 1 soirée à Ferrette (Felsweck)



.../...

Culture et Patrimoine

Décembre 1946 – Programme (Chant d’entrée)

Janvier 1947 :

1. Lueg i links luegi rechts (monologue)
2. D’r Patron het a Vogel (Com. 1 acte)
3. Buederkampf um Tricolore (Drame 1 acte)
4. Im Stadtgarta (Duet Comique)
5. Dr Charles X im Elsass (com. 3 actes)

- ◆ 2 séances à Feldbach (Ecole) (chant final)
- ◆ 2 séances à Oberdorf (Restaurant LITZLER)
- ◆ 1 soirée à Bettendorf (Restaurant PETIT)
- ◆ 1 soirée à Hirsingue (Restaurant KLEIBER)
- ◆ 1 soirée à Willer (Restaurant MORGEN)
- ◆ 1 soirée à Moernach (Restaurant SCHNEIDER)
- ◆ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE)

Décembre 1947 = Programme

Janvier 1948 :

chant d’entrée

1. Wenn Signal von Clairon klingt, mir froga net ob Frend oder Find (2 actes de GRAFF)
2. Schier gar g’herota (Com. 1 acte) de GRAFF
3. G’Barnvala in der Kasern (Com. 1 acte) de KERRMANN
4. Bim Portier (Pantomina)
5. Chant final

- ◆ 2 soirées à Feldbach (Ecole)
- ◆ 1 soirée à Moernach (Restaurant SCHNEIDER)
- ◆ 1 soirée à Riespach (Restaurant BERGER)
- ◆ 1 soirée à Willer (Restaurant MORGEN)
- ◆ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE)
- ◆ 1 soirée à Bettendorf (Restaurant PETIT)

Décembre 1948 Programme

Janvier 1949 :

1. Chant d’entrée
2. Dr Profasser Bohnstaugel (monologue)
3. Dr Tockel will hirota (com. 1 acte)
4. Dr Ney Schuemachersell (com. 3 actes de Joseph GRAFF)
5. S’Kathele (comédie 1 acte de GRAFF)
6. Dr Pompierveteran (monologue)
7. Chant final

- ◆ 2 soirées à Feldbach (Ecole)
- ◆ 1 soirée à Riespach (Restaurant BERGER)
- ◆ 1 soirée à Bettendorf (Restaurant PETIT-RICHARD)
- ◆ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE)

Saison 1949-1950 (sans théâtre)

Culture et Patrimoine

Décembre 1950

Janvier 1951 Programme

1. Chant d'entrée
2. Zwölf Stund ohna gloga (monologue)
3. Dr Meiser Hemmerla spielt Dr Faust (1 acte de KERRMANN)
4. Heimatlos (4 actes)
5. D' Minischerkrisa (1 acte) de KERRMANN
6. Chant final

- ♦ 2 soirées à Feldbach dans la baraque remontée
- ♦ 1 soirée à Bettendorf (Restaurant PETIT)
- ♦ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE)
- ♦ 1 soirée à Riespach (Restaurant BERGER)

Décembre 1951

Janvier 1952 Programme

1. Chant d'entrée
2. D' Nochbera (4 actes de Ph. HOEHN)
3. D'r Gouverneur vo Luponto (1 act)
4. Chant Final

- ♦ 2 soirées à Feldbach (baraque)
- ♦ 1 soirée à Bettendorf (Restaurant PETIT)
- ♦ 1 soirée à Bisel (Restaurant MANNE).



Culture et Patrimoine

Et voici la suite de la longue liste du palmarès des pièces jouées de 1953 à 1966. Faute de documents écrits de cette période quelques doutes subsistent quant à l'année exacte correspondant à leur représentation.

- 1953 S'Forschter Rosel 4 actes de E. OHL
- 1954 S'Barwala vom Lindehof 3 actes de Ev. BRION
- 1955 Zwei 'heikla Wetter 3 actes de J. Holterbach
- 1956 E Teschtament una Lotterelos 3 actes J. GRAFF
- 1957 S'Gleckskind bir des Ortenburg 4 actes A ROHMER (avec le Curé GERSTERMANN)
- 1958 D'r Druffganger 3 actes G.GRAFF
- 1959 E. unverhoffter Tochtermann 3 actes G. GRAFF
- 1959-1960 Sans théâtre
- 1961 Znur Guldiga Guggel 3 actes Victor SCHMIDT
- 1962 Jeder suecht si Glick 4 actes de M. KRITTER
- 1963 Dr Hochzittreis 4 actes G. RITTER
- 1964 E hooriga Krach um a standhafte liebe 4 actes de Gérard RITTER
- 1965 Unter der Dorflinda 4 actes
- 1966 Da Goldbrunna 5 actes de Jos. HOLTERBACH
- 1967 So a Kritzsprinn 3 actes de Eve Brion
- 1968 D'Pariter Reis 3 actes STOSKOPF
- 1969 Schwart un Kriz 3 actes de Fr. DEYBER
- 1970 Jedermann 3 actes de Fr. DEYBER
- 1971 Rota un Dorna 3 actes de Fr. DEYBER
- 1972 S Ritter barwala 4 actes de GRIMM
- 1973 D'r Wunderkelch 5 actes de René KOPFF
- 1974 D'Herr Maire 4 actes G. STOSKOPF
- 1975 D'r Kloschterschatz von Rhinau 4 actes de Fr. DEYBER
- 1976 Dr Rota Ochs 3 actes de F. WILLENBUCHER
- 1977 Ins Ropfers Apotheck 3 actes de G. STOSKOPF
- 1978 Da Wissa Esel 3 actes Fr. WILLENBUCHER
- 1979 E Erhohungskur 3 actes de Joseph HEYD
- 1981 Zum Luschiga Haus 3 actes
- 1982 Ohna Nana geht's einfach net 3 actes de Jos. HAEFFELE
- 1983 D'r Sendabock 3 actes de Jos. HAEFFELE
- 1984 D'Fraue sin bessera Diplomata 3 actes de Max REIMANN et Otto SCHWARTZ
- 1985 S'Kandal in Pleitabach 3 actes de F. ARNOLD et J. BACH
- 1986 Dr Kumpel 3 actes par Rudolf REINER
- 1987 Dr Isidore het Feriasorga 3 actes
- 1988 Année sabbatique
- 1989 Dr Luschtiga Urschel 3 actes J. HAEFFELE

Rideau terminal

Culture et Patrimoine

Voyons à présent la longue liste des acteurs et actrices qui au fil des années ont animé cette multitude de soirées, qui ont mérité de Feldbach.

Ils ont défendu vaillamment notre dialecte alsacien et sundgauvien (menacé), patrimoine culturel précieux, l'âme d'une région qu'aujourd'hui, si ce n'est pas trop tard, la campagne : « E Friejhohr fer unsera Schproch » essaie vaillamment de sauver.

Acteurs et actrices depuis 1945 :

Acteurs

RIFF Charles – REDERSTORFF Antoine – LOTT Louis – WINTERHALTER Antoine – MONTAVON Marcel – DATTLER Albert – LOTT Pierre – WINTERHALTER Joseph – DATTLER Lucien – AMSTUTZ Chrétien – JAEKY Séraphin – VETTER Alphonse – FLOTA Charles – SIFFERT Guido – FLOTA Paul – DATTLER Antoine – DATTLER Charles – GODINAT Aimé – FLOTA Louis – EGMANN Eugène – REDERSTORFF Fernand – VETTER Louis – UBERSCHLAG André – Pour les drames du Curé DEYBER – WIEDER Jean Baptiste – BOEGLIN Charles – SCHWALLER Henri – VETTER Maurice – REDERSTORFF Michel – JAEKY André – JAEKY Philippe – WINTERHALTER François – WINTERHALTER André – WINTERHALTER Christian – DATTLER Jean Marc – DATTLER Hubert – DATTLER Philippe – DATTLER Serge – DATTLER Rémy – JAEKY René – ERHARD Paul – LITZLER François – GASSER Bernard – GASSER Gérard – GASSER André – KUBLER Dominique – STOECKLIN Joseph – KUBLER François – RENGIER Joseph – METZGER Christophe – STOECKLIN Antoine – JAEGLY René – SCHLICKLIN Julien – JAEKY Jean-Jacques – REDERSTORFF Daniel.

Actrices

HENGY Amélie - DATTLER Emma – RIFF Maria – MANNE Suzanne – GASSER Alphonsine – ROCKLIN Juliette – JAEKY Maria – GASSER Denise – GASSER Jeanne – GASSER Bernadette – GODINAT Charlotte – GODINAT Pierrette – STOECKLIN Paulette – FLOTA Georgette – PFLIEGER Béatrice – MUNCK Berthe – UBERSCHLAG Monique – UBERSCHLAG Madeleine – UBERSCHLAG Lucienne – DATTLER Marie Claire – DATTLER Monique – DATTLER Astrid – REDERSTORFF Yolande – STOECKLIN Marguerite – GASSER Yvonne – VETTER Hélène – GASSMANN Nicole – LITZLER Régine – JAEKY Nicole – WINTERHALTER Yvonne – BRUN Edith – GASSER Anne-Marie – Mme BOEGLIN Clément – GASSMANN Marianne – DATTLER Brigitte – BOEGLIN Charlotte – VETTER Liliane – VETTER Madeleine.

Veillez excuser les éventuels oublis.

Une salle à nous.

Un local de 20 m x 6 m bienvenu

L'achat de la baraque des Domaines en 1950 qui avait servi de logement provisoire aux familles sinistrées en 1940 STOECKLIN et ALLHEILY, rue de Heimersdorf, constituait une bonne opportunité (600 francs). Elle fut démontée et remontée sur une parcelle à l'angle de la rue de Riespach et de la rue de Ruederbach, mise gracieusement à notre disposition par les propriétaires HENGY Joseph et GODINAT Charles .

Culture et Patrimoine

Alors cet hiver 1950-1951 aura été l'objet d'un effort exceptionnel pour la douzaine de bénévoles que comportait le groupe, à savoir : réaliser le montage du local tout en bois, aménager la scène et multiples détails accessoires et simultanément préparer le programme théâtral et ses nombreuses répétitions : quel défi à relever !

Cependant à la force du poignet nous y sommes arrivés et la satisfaction de l'œuvre accomplie liée à la joie du succès de nos soirées compensèrent largement nos efforts consentis : une heureuse indépendance acquise « Charbonnier est maître chez lui ».

Et ainsi ce bâtiment rustique rendra de grands services pendant une quinzaine d'années.

La providence

L'arrivée du Curé DEYBER François dans notre paroisse en 1965 tenait à coup sûr du providentiel. Son influence sur la vie du village fut énorme. Engagé par la restauration de l'église, le théâtre fut pour lui un moyen d'action particulièrement favorable, car il était orfèvre en la matière. Les cinq drames, dont il était l'auteur, que nous avons présenté dans les années 70 auront fait du groupe de Feldbach les vedettes du Sundgau : Auteur, régisseur, artiste peintre, électricien, conseiller en tous détails. Le Curé DEYBER par son charisme exceptionnel, adoré par toute la jeunesse, savait mobiliser celle-ci et entouré d'une équipe d'adultes tous acquis à la cause, avait réussi une action unique en son genre qui résonnait bien au-delà du Sundgau.

Les magnifiques tableaux décors de scène de l'époque ornant les murs de la Halle des Fêtes restent un beau souvenir vivant.

La construction du Foyer

Par la construction du Foyer Rural, un vieux rêve se réalisa. Bien que la baraque, pendant une quinzaine d'années, aura rendu de grands services, nous étions conscients de son caractère provisoire.

La recherche d'un terrain de construction bien situé s'avéra extrêmement difficile et dura des années.

Enfin en 1964-1965, l'opportunité à ne pas manquer, se présenta. Le bâtiment, construit en 1966-1967 a pu être inauguré en mai 1968. Dès lors, les conditions d'actions s'améliorèrent considérablement, en particulier en faveur du théâtre. Cette construction, il faut le rappeler, a été l'œuvre de toute la population qui connut l'extraordinaire chance de se voir rejointe par le Curé DEYBER s'engageant à fond, ainsi que le jeune couple d'enseignants Monsieur et Madame ERHARD, associant école et mairie. La jeunesse nombreuse (une cinquantaine entre 14 et 25 ans) totalement acquise à la cause : ambiance rêvée, ambiance d'union sacrée.

Qu'il me soit permis au passage de rappeler un principe qui nous guide, un fil conducteur permanent, à savoir : recueillir des fonds et les réinvestir en faveur de la commune.

Nous avons ainsi contribué de façon significative à la réalisation des projets suivants :

- Monument aux Morts et son environnement
- premier chauffage à l'église avant restauration
- la baraque et son aménagement
- la construction du Foyer
- la restauration de l'église
- la construction de la Halle des Fêtes.

Culture et Patrimoine

Aujourd'hui, 20 années après la dernière saison théâtrale à Feldbach, le lecteur de ces lignes peut être tenté de poser la question à l'auteur de cet article qui a vécu en première ligne cette longue histoire passionnante :

« Pourquoi avoir arrêté ? »

Si le décès tragique sur scène en 1987 de notre ami Paul ERHARD, directeur d'école, secrétaire de mairie a été un coup très dur pour le groupe, nous étions décidés à continuer après une année sabbatique 1988 et avons repris en 1989 avec « La Luschtiga Urschel ». Cependant un vent contraire s'était levé à Feldbach, décourageant tout ce monde qui se dévoua depuis si longtemps, entraînant une grosse déception qui fit tomber le rideau pour de bon. Hélas !



Pour conclure, je pense qu'une activité culturelle locale, qui aura mobilisé tant d'acteurs et d'actrices, une activité à laquelle tant d'heures de loisirs auront été consacrées au fil de ces longues années, faisant le bonheur de milliers de spectateurs qui aimaient et appréciaient notre théâtre, mérite pour le moins un article dans le bulletin communal en 2010.

Albert DATTLER.